

SENSIBILISATION A L'ARRET CARDIAQUE ET GESTES QUI SAUVENT

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le code du travail.

Prérequis

- Utilisation usuelle de la langue française;

Cadre réglementaire de l'action de formation

- Accidents : articles L4121-1 et 2, R4141-17 à 20 du code du travail.
- Secours : articles L4121-3, R4224-14 à 16 et D1237-2-2 du code du travail.
- Sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée de l'action

- 3 heures (0,5 jour).

Périodicité

- À définir par l'employeur;

Nombre de participants par groupe

- 8 personnes maximum.

Contenu théorique

- Situer son rôle dans l'organisation des secours.
- Réaliser une protection adaptée.
- Reconnaître et hiérarchiser les urgences immédiates :
 - Saignement abondant.
 - Etouffement.
 - Inconscience.
 - Arrêt cardio-respiratoire.
- Reconnaître les autres urgences :
 - Malaise, brûlure, douleur empêchant certains mouvements.
 - Plaie qui ne saigne pas abondamment.
- Faire alerter ou alerter selon l'organisation des secours dans l'établissement.
- Secourir la victime de manière appropriée.

Contenu pratique

- Mises en situation pour apprentissage des gestes adaptés en cas de découverte d'une victime inconsciente qui respire (PLS), inconsciente qui ne respire pas (pose d'un défibrillateur semi-automatique – réanimation cardio-pulmonaire sur mannequin), transmission de l'alerte.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir au profit d'une victime suite à une situation d'accident, ou présentant des signes de malaise ou d'une autre urgence vitale, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques mis à disposition

- Pour les apports théoriques : tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : salle avec espace libre d'une quinzaine de m².
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.